

## Délibération du Conseil Municipal du lundi 26 avril 2010

### **Désignation d'un correspondant défense.**

La circulaire du 26 octobre 2001 du ministre de la Défense a organisé la mise en place d'un réseau de « correspondants défense » désigné par le conseil municipal de chaque commune. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-Nation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
désigne*

*Monsieur Aziz MELIANI à la fonction de Correspondant défense.*

**Adopté le 26 avril 2010  
par le Conseil Municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral  
et affichage au Centre Administratif  
Le 27 avril 2010**